



Billet du Doyen

Le Droit, art du juste, est un élément essentiel et une méthode indispensable au service de l'Église, Communauté de foi en quête de Dieu et en quête de sainteté. Avec le Droit canonique, il est possible de réguler justement l'autorité sacrée des pasteurs ; il est possible de prévenir ou de guérir les communautés d'éventuelles dérives sectaires ; il est possible d'accompagner la foi des fidèles en leur ouvrant de nouveaux chemins pour marcher vers Dieu ; enfin il est possible d'offrir aux autres droits un espace de réflexion et de recherche, loin des fermetures d'un positivisme juridique étroit. En effet, l'Église rejoint par son expérience juridique la profondeur de l'humanité en marche vers Dieu, et par là-même elle rejoint la joie de l'Évangile. Le droit ne peut être l'application d'une norme froide et d'une justice aveugle, mais la recherche d'un juste, expression de l'équité, non pas d'un juste issu de principes premiers intangibles, mais d'un juste à la recherche d'un bien à poursuivre, venant de Dieu et allant vers Dieu. Ici le verset d'Isaïe, peut être programmatique pour tout canoniste, s'il est vécu de manière réelle et non pas idéaliste : « Il ne brisera pas le roseau qui fléchit, il n'éteindra pas la mèche qui faiblit, il proclamera le droit en vérité. Il ne faiblira pas, il ne fléchira pas, jusqu'à ce qu'il établisse le droit sur la terre, et que les îles lointaines aspirent à recevoir ses lois ». C'est pour servir cet art juridique que la Faculté de Droit canonique accueille et forme tous ceux qui souhaitent s'y inscrire.

Ludovic Danto

Date de parution : juin 2019

SOMMAIRE

<u>BILLET DU DOYEN</u>	1
<u>SOMMAIRE</u>	2
<u>I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FACULTE DE DROIT CANONIQUE</u>	4
UNE INSTITUTION RECONNUE	4
UN LIEU D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE	4
120 ANS D'HISTOIRE	5
LISTE DES DOYENS	5
DE LONGUES ANNEES DE COLLABORATIONS	6
LES PUBLICATIONS A LA FACULTE	6
UN SITE SPECIALISE : WWW.DROITCANONIQUE.FR : TEXTES DE REFERENCES, JURISPRUDENCE ET FICHES PRATIQUES	7
ORGANIGRAMME DE LA FACULTE DE DROIT CANONIQUE	8
UN CYCLE TRIENNAL DE VOYAGES D'ETUDES.	8
UN RICHE PROGRAMME DE JOURNEES D'ETUDES ET COLLOQUES	10
Programme des colloques et journées d'études 2019-2020	10
LES ENSEIGNANTS DE LA FACULTE	11
Enseignants chercheurs à la Faculté de Droit canonique	11
Chargés d'enseignement	11
Enseignants extérieurs	12
Autres enseignants extérieurs en 2019-2020	12
<u>II. ORGANISATION DES ÉTUDES</u>	13
1. PRESENTATION DES DIPLOMES	13
A. Diplômes canoniques en Droit canonique	13
B. Diplômes en Droit canonique propres à l'Institut catholique de Paris	26
C. Présentation de l'enseignement à distance	29
2. INFORMATIONS PRATIQUES	31
A. Calendrier universitaire	31
B. Organisation et contacts	33

C. Droits d'inscription	33
III. LA VIE ETUDIANTE	37
1. ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE LA FACULTE DE DROIT CANONIQUE	37
2. BIBLIOTHEQUES	37
A. La bibliothèque de la Faculté de Droit canonique	37
B. Les autres bibliothèques de l'Institut catholique de Paris	38
3. DELEGATION A LA VIE DU CAMPUS	39
IV. INSCRIPTIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	41
1. INSCRIPTIONS	41
A. Faire acte de candidature	41
B. Quelles démarches pour un étudiant ressortissant d'un pays hors de l'Union Européenne	41
C. Une inscription comme auditeur	43
2. AUTRES DEMARCHES	43
A. Bourses	43
B. Abandon d'études	43
C. Conditions d'annulation	44
V. INDEX DES ENSEIGNANTS CITES	45

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FACULTE DE DROIT CANONIQUE

Une institution reconnue

La Faculté de Droit canonique est une faculté ecclésiastique depuis 1895. Elle appartient aux réseaux des universités et facultés ecclésiastiques – 180 institutions environ en Europe – et au réseau des 42 institutions enseignant le Droit canonique. Elle est régie par la Constitution apostolique *Veritatis Gaudium* du pape François, publiée le 8 décembre 2017, par le Décret *Novo codice* de la Congrégation pour l'Education catholique du 2 septembre 2002, par l'Instruction « Les études de Droit canonique à la lumière de la réforme du procès matrimonial » du 3 mai 2018 et par ses propres statuts. Elle est, avec les Facultés de Théologie et Sciences Religieuses (*Theologicum*), de Philosophie, de Sciences Sociales et Economiques (*FASSE*), de Lettres, et d'Education, l'une des facultés de l'Institut catholique de Paris, établissement privé d'enseignement supérieur d'intérêt général (EESPIG), fondé en 1875. Elle contribue à la diffusion et à l'enseignement de la science canonique par de multiples partenariats.

Un lieu d'enseignement et de recherche

La Faculté de Droit canonique est une Faculté de spécialité. Elle prépare aux grades académiques canoniques en Droit canonique de deuxième et de troisième cycles qu'elle confère au nom du Saint-Siège. Elle délivre aussi des diplômes propres.

Lieu d'excellence, elle a pour mission de promouvoir et d'approfondir l'étude du Droit canonique et des sciences connexes (notamment dans le domaine des relations Eglise/Etat). Elle assure aux étudiants, clercs ou laïcs, une formation approfondie, les initie à la connaissance des sources et leur fait acquérir le jugement critique et les méthodes nécessaires, tant pour la pratique de la recherche scientifique que pour l'exercice de l'enseignement ou de missions ecclésiales.

La Faculté collabore particulièrement avec la Société Internationale de Droit canonique et de Législations religieuses comparées (S.I.D.C.), réseau international de canonistes : les deux institutions publient depuis 1974 la revue scientifique *L'année canonique* née en 1952. La revue reçoit conjointement le prix Arturo Carlo Jemolo en 2005.

Le Groupe de Recherche en Etudes Canoniques Spécialisé (GRECS) rassemble une vingtaine des diplômés de la Faculté. Ce groupe à finalité pratique organise des journées de séminaires spécialisés en Droit canonique, au cours desquelles sont étudiées des questions ecclésiales et canoniques, soit thématiques, soit d'actualité. Il est coordonné pour l'année 2019-2020 par M. l'Abbé Emmanuel de Valicourt.

120 ans d'histoire

À la suite de la loi du 12 juillet 1875 rapportée par Edouard de Laboulaye, instaurant la liberté de l'enseignement supérieur en France, le Cardinal Joseph Hippolyte Guibert, archevêque de Paris, et les Évêques de la circonscription universitaire de Paris inaugurent le 10 janvier 1876 l'Université catholique de Paris, connue aujourd'hui sous le nom d'Institut catholique de Paris, par suite de la loi du 16 mars 1880 réservant en France l'usage du titre d'Université aux institutions publiques d'enseignement supérieur. Ce nouvel établissement succède à l'École des Carmes fondée par l'archevêque de Paris Mgr Denys Affre en 1845.

En 1878, une chaire de Droit canonique est ouverte dans le cadre de l'École de Théologie, chaire dont le premier titulaire est **Pietro Gasparri**, futur Cardinal-Secrétaire d'État du Pape Pie XI, signataire des Accords du Latran de 1929. Un *indult* de la Sacrée Congrégation des Études du 7 juin 1881 autorise la création d'une section de Droit canonique. Finalement une Faculté de Droit canonique de plein droit est érigée le 6 juillet 1895 par décret du Cardinal Camillo Mazella, Préfet de la Sacrée Congrégation des Études, et ses statuts sont définitivement confirmés le 17 juin 1911. Depuis lors, la Faculté a vécu au rythme des différentes réformes provenant du Saint-Siège. Après avoir enseigné le *corpus iuris canonici*, puis la législation du Code pio-bénédictin de 1917, elle s'applique aujourd'hui à promouvoir un droit de l'Église profondément renouvelé, à la suite du Concile Vatican II, par la promulgation du Code de Droit canonique de 1983 et la promulgation du Code des canons des Églises orientales de 1990. Au cours de son histoire et voulant répondre aux besoins de son époque, la Faculté a donné naissance en 1951 à l'École de législation religieuse comparée (Droits des autres confessions chrétiennes, mais encore le Talmud, le Coran et les lois religieuses hindoues), augmentée en 1953 d'une section orientale et en 1954, à l'École pratique de Droit canonique (formation continue du clergé en Droit canonique et Droit civil). En 1990 la Faculté accueille le Congrès international de la *Consociatio Internationalis Studio Iuris Canonici Promovendo* avec pour thème : la synodalité. Elle l'accueillera de nouveau en septembre 2020.

Liste des Doyens

Mgr Maurice d'Hulst, Recteur et Doyen (1895-1896), Archidiocèse de Paris

Mgr Pierre-Louis Péchenard, Recteur et Doyen (1896-1907), Archidiocèse de Reims, puis évêque de Soissons

Mgr Alfred Baudrillart, Recteur et Doyen (1907-1913), prêtre de l'Oratoire, crée Cardinal en 1935

Mgr Auguste Boudinhon (1913-1917), Archidiocèse de Paris

M. l'Abbé Pierre Fournier (1917-1926), Archidiocèse de Paris

M. l'Abbé Antoine Villien (1926-1938), Prêtre des Missions Etrangères de Paris

M. l'Abbé Edouard Fournier (1938-1943), Diocèse d'Arras

M. l'Abbé Marcel Hamayon (1943-1946), Archidiocèse de Paris

Mgr Pierre Andrieu-Guitrancourt (1946-1970), Archidiocèse de Rouen

Mgr Jacques Denis (1970-1975), Archidiocèse de Sens-Auxerre
Mgr Jean Passicos (1975-1985), Diocèse d'Aire et Dax
Mgr Patrick Valdrini (1985-1992), Diocèse de Verdun
R.P. Jean-Paul Durand (1992-1998 et 2001-2007), Ordre des Prêcheurs
R.P. Philippe Toxé (1998-2001), Ordre des Prêcheurs
M. l'Abbé Philippe Greiner (2007-2016), Archidiocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo
M. l'Abbé Ludovic Danto (2016-), Diocèse de Nantes

De longues années de collaborations

La Faculté de Droit canonique est liée par convention avec la Faculté Jean-Monnet de Sceaux, Université Paris-Sud depuis 1989. Sous certaines conditions, les étudiants peuvent préparer un Master 2 « Droit du Droit et du Droit canonique ». De nouvelles collaborations sont actuellement à l'étude et devraient être proposées aux étudiants à la rentrée 2020.¹

Depuis sa création en 1993, le Département de Droit canonique de l'Université catholique de l'Ouest de Yaoundé est lié par Convention d'agrégation à la Faculté de Droit canonique. Cette étroite collaboration a permis la diplomation d'étudiants préparant à Yaoundé la Licence canonique en Droit canonique et à l'Institut Catholique de Paris d'accueillir des doctorants recommandés par le Département camerounais. Des enseignants de part et d'autres ont pu faire bénéficier les étudiants d'échanges riches et variés. Les 14 et 15 janvier 2018, un beau colloque s'est tenu sur le campus de Yaoundé sur « Terre de mission et d'évangélisation en Afrique et en Europe » où sont intervenus quatre enseignants et un doctorant de Paris. Ce colloque sera publié par l'Institut catholique de Yaoundé.

Les publications à la Faculté

Les colloques et journées d'études de la Faculté de Droit canonique peuvent faire l'objet de publication aux Editions Artège dans deux collections : les actes (travaux de recherches) et les cahiers (travaux à consonance plus directement pratique).

La Société internationale de Droit canonique et de Législations religieuses comparées (S.I.D.C.) publie annuellement la revue *L'année canonique* en coopération avec la Faculté de Droit canonique (éditions Letouzey et Ané, Paris).

¹ Pour cette rentrée 2019, le Master 2 ne peut ouvrir à la Faculté Jean-Monnet de Sceaux, Université Paris-Sud.



Un site spécialisé : www.droitcanonique.fr : textes de références, jurisprudence et fiches pratiques

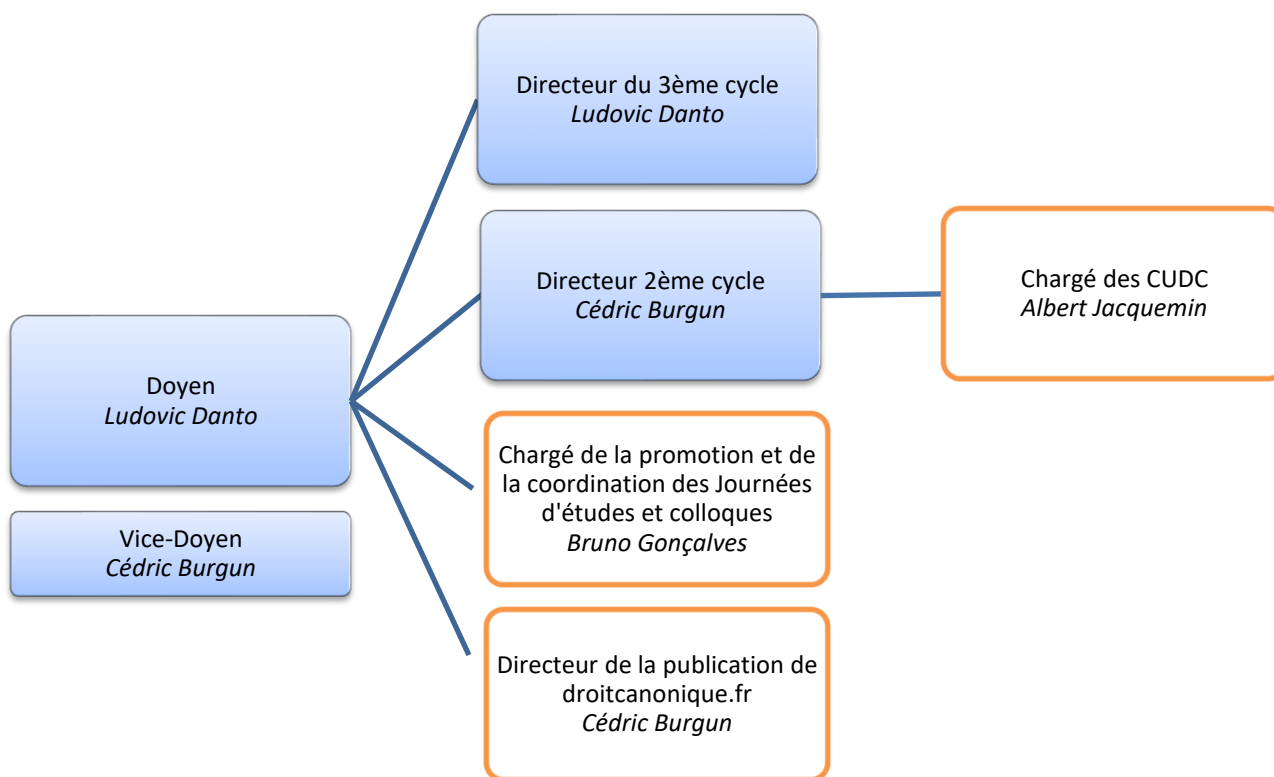
Ce site droitcanonique.fr est porté par les enseignants chercheurs et enseignants de la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris et soutenu par l'Institut Catholique de Paris. Il se veut au service de tous les praticiens du Droit canonique.

La Société internationale de Droit canonique et de législation religieuse comparée est partenaire de cette réalisation. L'Association des Anciens de la Faculté de Droit canonique apporte également son concours actif.

Né du besoin d'un site de référence comportant les textes fondamentaux, les derniers textes législatifs parus, le site droitcanonique.fr met aussi à disposition l'index de la revue *L'année canonique*, la Recension canonique, base de données recensant les articles pertinents des grandes revues canoniques, de la jurisprudence rotale traduite mais aussi des fiches pratiques pour des questions canoniques rencontrées par les curés, chanceliers, économistes des diocèses et des congrégations.

Une *newsletter* permet de se tenir informé des dernières mises à jour.

Organigramme de la Faculté de Droit canonique



Un cycle triennal de voyages d'études

Dans une volonté de renouvellement pédagogique et d'engagement résolu pour la promotion du dialogue interculturel et interreligieux, la Faculté de Droit canonique de l'I.C.P., forte de son expertise relative au Droit public français des religions, a souhaité la mise en place d'un programme permettant à ses étudiants une bonne appréhension et une juste connaissance des autres traditions juridiques, civilistes ou religieuses. Cette approche doit permettre à la Faculté et aux étudiants de maîtriser toujours mieux les outils favorables à la promotion d'un dialogue serein et constructif dans les sociétés souvent multiculturelles et pluri-religieuses auxquelles ils appartiennent et d'être des institutions et des personnes ressources pour ceux qui recourent à leur expertise.

A cette fin, la Faculté a mis en place un projet triennal de voyages d'études adossés à un séminaire semestriel thématique et à une journée d'études finale :

1. **Voyages d'études** permettant aux étudiants, en faisant dialoguer Droit canonique et autres droits, de confronter avec la réalité du terrain juridique et social, les questions abordées dans le cadre et de leur enseignement facultaire et du séminaire thématique :

- Voyage d'études 2017-2018, **aux Emirats Arabes Unis : Questions interculturelles et interreligieuses : autres mondes et monde musulman – confrontations de droits.** La Fédération émirienne, par la politique régionale et internationale qu'elle développe, est un interlocuteur de premier plan pour appréhender la question interculturelle et interreligieuse, du point de vue de l'islam sunnite, comme l'a démontré depuis le voyage du Saint-Père à Abu Dhabi ;
- Voyage d'études 2018-2019, **près le Saint-Siège : Questions interculturelles et interreligieuses : développement humain intégral et nécessaire justice : action(s) du Saint-Siège– confrontations de droits.** Acteur incontournable de la scène internationale et de la politique interculturelle et interreligieuse, le Siège Apostolique offre une réflexion de premier plan quant au développement d'un humanisme intégral ayant pour fin la recherche du bien commun décliné sous l'angle de la paix dans les sociétés contemporaines et de la coexistence pacifique des communautés religieuses.
- Voyage d'études 2019-2020, **à Jérusalem: Questions interculturelles et interreligieuses. Pluralismes religieux et lien social : dynamique(s) de l'Orient – confrontations de droits.** Espace géopolitique marqué par le multi-confessionnalisme et la question nationale, le Proche-Orient – ici le Liban, Israël, les Territoires Palestiniens et l'Égypte – est un lieu important de la confrontation entre droits sacrés et droits civils, entre liberté religieuse et liberté de conscience. Cet espace illustre quelques grandes questions interculturelles et interreligieuses auxquelles sont confrontées les sociétés contemporaines.

2. Séminaires thématiques en lien avec les voyages d'études (36 heures chaque année)

- 2017-2018 : « Blasphème et liberté de conscience », sous la direction du Professeur Philippe GREINER ;
- 2018-2019 : « Droit pénal ecclésiastique et droit pénal des Etats : interactions entre sociétés religieuses et sociétés civiles », sous la direction du R.P. Bruno GONÇALVES ;
- 2019-2020 : « Le statut juridique de l'autre : être dissident, apostat ou incroyant. Questionner les droits sacrés entre affirmation dogmatique et construction du lien social » sous la direction du Doyen Ludovic DANTO.

3. Journées d'études en lien avec les thèmes présentés ci-dessus.

- 2018 : « Le droit au blasphème : entre droit sacré et droit civil »
- 2019 : « Le Droit canonique entre régulation de l'autorité et droit des personnes : interrogations, résolutions et procès ».
- 2020 : thème à préciser

Un dossier complet est disponible à la Faculté de Droit canonique.

Un riche programme de journées d'études et colloques

Les colloques et journées d'études contribuent à deux missions essentielles de la Faculté que sont la recherche universitaire et la formation permanente.

Chaque année, trois sessions d'études permettent d'approfondir la formation initiale reçue à la Faculté dans le cadre des trois certificats universitaires en Droit canonique, (officialité, chancellerie et vie consacrée). D'autres journées d'études peuvent également être organisées selon les besoins et l'actualité canonique.

Complétant le voyage d'études et séminaire thématique, une journée d'études permet d'approfondir le thème annuel retenu dans le cadre du programme triennal, actuellement : « Religion, culture et sociétés, questions interculturelles et interreligieuses : confrontation de droit » (voir présentation ci-dessus).

Les colloques, souvent internationaux, contribuent à la recherche facultaire des enseignants dans le cadre de l'unité de recherche « Religion, Culture et Société » (pôle « Éthique, morale et institutions »). Ils permettent la collaboration et la confrontation d'idées avec des partenaires divers comme par exemple la Faculté Jean Monnet (Paris Sud) ; la Société internationale de Droit canonique et de législations comparées, la *Consociatio internationalis studio iuris canonici promovendo* ou encore la Conférences des évêques de France.

La synthèse des travaux est accessible en ligne sur le site de la faculté : www.droitcanonique.fr et ils peuvent faire l'objet d'une publication (cf. page 6).

Programme des colloques et journées d'études 2019-2020

<i>Mardi 3 décembre 2019</i>	« Les relations entre les Instituts de vie consacrée et les évêques entre collaboration et tensions ».
<i>Mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 janvier 2020</i>	Session de formation permanente pour les Personnels des Officialités.
<i>Mardi 3 et mercredi 4 mars 2020</i>	Journées d'études pour les chanceliers diocésains
<i>Lundi 20 et mardi 21 avril 2020</i>	« Juger dans l'état républicain et dans l'Église catholique Colloque » co-organisé avec Société internationale de Droit canonique et de législations comparées.
<i>Mardi 5 mai 2020</i>	Journée d'étude thématique (thème à venir)

Pour tous ces colloques et journées d'études, l'inscription est obligatoire auprès de la Faculté de Droit canonique. Les programmes détaillés et liens d'inscription sont disponibles auprès du secrétariat environ 7 semaines avant l'événement.

Ces journées sont gratuites pour les étudiants et enseignants de l'Institut Catholique de Paris. **A noter dès à présent que le colloque international 2020 de la *Consociatio Studio Iuris Canonici Promovendo* se tiendra à l'Institut Catholique de Paris du 22 au 25 septembre 2020.**

Les enseignants de la Faculté

Enseignants chercheurs à la Faculté de Droit canonique

BURGUN Cédric (M. l'Abbé). Vice-Doyen et Directeur du 2ème cycle, Maître de conférences, Docteur en Droit canonique, Docteur en Droit, Baccalauréat canonique en Théologie.

DANTO Ludovic (M. l'Abbé). Doyen de la Faculté de Droit canonique, Professeur extraordinaire, Docteur en Droit canonique avec spécialisation en jurisprudence, Maîtrise de droit privé général.

ECHAPPÉ Olivier (M.). Président de la S.I.D.C., Maître de Conférences, ancien professeur associé aux Universités de Paris V et Lyon III, Docteur en Droit (H.D.R.), Habilitation à préparer une thèse en Droit canonique, Licence en Théologie catholique, Licence ès Lettres, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

GONÇALVES Bruno (R.P.), c.o. Maître de conférences, chargé des colloques et journée d'études à la Faculté, Docteur en Droit canonique, Docteur en histoire du Droit et des institutions, Maîtrise de Droit, mention « carrières judiciaires », Baccalauréat canonique en Théologie.

JACQUEMIN Albert (M. l'Abbé). Docteur en Droit canonique, Docteur en Droit, DEA en théologie, habilitation à la thèse en théologie.

Chargés d'enseignement

CHAVEL Frédéric (M. le Pasteur). Maître de Conférences de l'Institut protestant de Théologie. Docteur en Théologie (Genève).

DUCROS François-Régis (M.). Maître de conférences à la Faculté Jean-Monnet (Université Paris Sud), Docteur en Droit, Master en Histoire du Droit.

GREINER Philippe (M. l'Abbé). Doyen honoraire, Professeur, Docteur en Droit canonique, Docteur en Droit, D.E.A. d'Etudes politiques, Maîtrise en Droit option « Etudes juridiques générales », Baccalauréat canonique en Théologie.

HAUGUEL Charles-Eric (M.). Docteur en Médecine.

KAPTIJN Astrid (Mme). Docteur en Droit canonique et Docteur en Droit, D.E.A. de Théologie, licenciée en Droit canonique oriental, Professeur à l'Université de Fribourg (CH), et ancienne Vice-Rectrice.

PAPONAUD Christian (M. l'Abbé). Licencié en Droit canonique, Baccalauréat en Théologie.

PETIT Emmanuel (M. l'Abbé). Président de la Faculté Notre-Dame. Docteur en Droit canonique, Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Baccalauréat canonique en Théologie.

TALAZAC-LAURENT Annie (Mme). Maître de conférences honoraire des Universités et avocat honoraire au Barreau de Paris.

TAWIL Emmanuel (M.). Maître de conférences à l'Université Paris II. Correspondant du Comité pontifical des Sciences Historiques. Habilitation à diriger des recherches (Paris II), Doctorat en Droit public (Aix-Marseille III), Doctorat canonique en Droit canonique (Strasbourg), Post-doctorat en Sciences Religieuses (E.P.H.E.), Licence canonique en Théologie (Fribourg-en-Suisse), Certificat d'études en Antiquités chrétiennes (Institut pontifical d'archéologie chrétienne).

VALICOURT (de) Emmanuel (M. l'Abbé). Docteur en droit de l'Université de Paris-Sud XI et docteur en Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris.

Enseignants extérieurs

BERNABE Boris (M.). Doyen et Professeur à la Faculté Jean-Monnet de Sceaux (Université de Paris-Sud), Directeur du Master 2 « Histoire du Droit et du Droit canonique ».

DEMOULIN-AUZARY Florence (Mme). Professeur à la Faculté Jean-Monnet de Sceaux (Université de Paris-Sud)

JANKOWIAK François (M.). Professeur à la Faculté Jean Monnet de Sceaux (Université de Paris-Sud), directeur de *Droit et Sociétés Religieuses*.

Autres enseignants extérieurs en 2019-2020

JOUBERT Thibault (M.), Maître de conférences à l'Université de Strasbourg (Faculté de Théologie, Institut de Droit canonique), chargé d'enseignement au Theologicum (I.C.P.). Docteur en histoire du Droit et des Institutions et Docteur en Droit canonique.

PAPATHOMAS Grigorios (Archimandrite), Professeur de Droit canonique à l'Institut de Théologie orthodoxe Saint-Serge. Docteur en Droit et docteur en Droit canonique.

PISANI Emmanuel (R.P.), Professeur extraordinaire au Theologicum (I.C.P.). Docteur en Philosophie, Docteur en Théologie, certificat d'islamologie.

VALAZIK Corinne (Mme). Docteur en Sociologie (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et F.A.S.S.E. – I.C.P.)

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

1. Présentation des diplômes

A. Diplômes canoniques en Droit canonique

La Licence ecclésiastique en Droit canonique

Objectif :

La Licence canonique est, selon la Constitution *Veritatis Gaudium*, consacrée à une étude approfondie du Code latin de Droit canonique à la fois par les normes mais également par la doctrine, les sources du Droit et la jurisprudence.

L'obtention de la Licence permet de postuler à l'enseignement, mais aussi, entre autres, d'accéder à des charges ecclésiales (fonctions judiciaires, chancelleries, économats, etc) dans les diocèses, Instituts de Vie consacrée ou autres personnes juridiques.

Public :

La licence est ouverte à tous. Pour être admis, l'étudiant doit être titulaire du Baccalauréat canonique en Théologie ou avoir effectué une Propédeutique (niveau 1^{er} cycle, correspondant à quatre semestres ou deux ans) comportant chacun des éléments suivants :

- Des éléments de philosophie : anthropologie philosophique, métaphysique, éthique ;
- Des éléments de théologie : introduction à l'Écriture Sainte ; théologie fondamentale : révélation divine, sa transmission et sa crédibilité ; théologie trinitaire ; christologie ; traité sur la grâce ; de manière spéciale, ecclésiologie ; théologie sacramentaire générale et spéciale ; théologie morale fondamentale et spéciale ;
- Institutions générales de Droit canonique ;
- Langue latine¹.

Durée :

Le parcours de Licence est formé de six semestres, répartis en trois ans. Un aménagement à temps partiel est possible.

Enseignements :

Pour obtenir la Licence, l'étudiant doit avoir validé à la Faculté toutes les disciplines du programme et présenté avec succès un mémoire de Licence. Lorsque des matières ont été

¹ Constitution apostolique *Veritatis Gaudium*, normes spéciales, art. 61.

suivies et validées auparavant dans d'autres institutions, des équivalences peuvent être accordées par le directeur du 2^{ème} cycle.

	<i>Titre</i>	<i>Durée</i>	<i>@¹</i>	<i>Année du cours²</i>	<i>ECTS</i>	<i>Coefficients</i>
Licence 1 - Semestre 1						
	Introduction au Droit canonique	24h	@	Annuel	4	2
	Droit romain	18h		2020	3	1
	Histoire des institutions	24h		2020	3	1
	Histoire des sources	24h		2019	3	1
	Philosophie du Droit	18h		Annuel	3	1
	Organisation de l'Église 1 : Eglise Universelle	24h	@	2020	4	2
	Droit civil et canonique des biens	36h	@	2020	5	3
	Procédure canonique 1	24h	@	Annuel	5	3
Total semestre					30	
Licence 1 - Semestre 2						
	Latin 1	48h		Annuel	3	1
	Droit canonique du mariage 1	24h	@	Annuel	5	3
	Normes générales	24h	@	2020	5	3
	Droit canonique liturgique et sacramentaire	24h	@	2019	5	3
	Droit public externe, droit concordataire	18h		2020	3	1
	Fonction d'enseignement	24h		2019	4	2
	Séminaire méthodologique	36h		Annuel	5	3
Total semestre					30	
Licence 2 - Semestre 3						
	Latin 2	24h		Annuel	3	1
	Droit canonique des personnes physiques	24h	@	2019	4	2
	Droit canonique pénal général	24h	@	2019	5	3
	Droit canonique des personnes juridiques	24h	@	2019	4	2
	Procédure canonique 2	24h	@	2019	5	3

¹ Le sigle @ signifie que le cours est dispensé à la Faculté de Droit canonique mais également disponible en ligne.

² Si certains cours ont lieu chaque année, la plupart des cours sont donnés un an sur deux.

Liberté religieuse, laïcité, droit européen	24h	@	2020	4	3
Séminaire thématique d'approfondissement	36h		Annuel	5	3
Total semestre				30	
Licence 2 - Semestre 4					
Droit des relations œcuméniques	24h		2020	3	1
Droit canonique de la vie consacrée	24h	@	2020	4	2
Droit canonique du mariage 2	12h	@	Annuel	5	3
Droit canonique oriental	24h		2019	3	1
Jurisprudence canonique matrimoniale	24h	@	2020	5	3
Droit pénal spécial et droit de la pénitence	24h	@	2020	5	3
Gouvernement, offices et ministères sacrés	18h	@	2019	5	3
Total semestre				30	
Licence 3 - Semestre 5					
Sociologie du Droit canonique	18h		2019	3	1
Organisation de l'Église 2 : Eglises particulières	18h	@	2020	4	2
Mémoire			Annuel	18	7
Séminaire thématique d'approfondissement	36h		Annuel	5	3
Total semestre				30	
Licence 3 - Semestre 6					
Théologie du Droit canonique	24h		2019	3	1
Latin 3	36h		Annuel	3	1
Médecine canonique	24h		2020	3	1
Stage	36h		Annuel	3	1
Mémoire			Annuel	18	8
Total semestre				30	
Nombre total de crédits obtenus :				180	

Emploi du temps 2019-2020

1^{ER} SEMESTRE :

Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Matin			9h - 11h Droit canonique des personnes physiques @ Cédric BURGUN	9h - 11h Droit du mariage 1 @ Emmanuel PETIT	9h30 - 11h Latin 3 Annie TALAZAC- LAURENT
	10h - 12h Séminaire 2e et 3e années Ludovic DANTO	11h - 12h Latin 1 Pascale BERMON et Emanuele ROMANINI	11h - 12h Droit canonique du mariage 2 @ Ludovic DANTO		11h - 13h Histoire des sources François-Régis DUCROS
Après-midi	14h - 15h Séminaire 2e et 3e années Ludovic DANTO	14h - 15h Latin 1 TD Pascale BERMON et Emanuele ROMANINI	14h - 16h Introduction au Droit canonique @ Cédric BURGUN	14h - 16h Fonction d'enseignement Olivier ECHAPPÉ	14h30 - 16h30 Droit liturgique @ Albert JACQUEMIN
	15h - 17h Latin 2 Pascale BERMON et Emanuele ROMANINI				
	17h - 19h Philosophie du Droit Olivier ECHAPPÉ		16h - 18h Procédure canonique 1 @ Bruno GONÇALVES		

2^{EME} SEMESTRE

	Mercredi		Jeudi	Vendredi
Matin	9h - 11h Théologie du Droit canonique Emmanuel de VALICOURT		9h00 - 10h30 Sociologie du Droit Ludovic DANTO	9h - 10h30 Gouvernement, offices et ministères sacrés @ Emmanuel PETIT
	11h - 12h Latin 1 Pascale BERMON et Emmanuele ROMANINI		10h30 - 12h Séminaire de méthodologie A. JACQUEMIN et Christan PAPONAUD	10h30 - 12h30 Droit canonique oriental Astrid KAPTIJN
Après-midi	14h - 15h Latin 1 TD Pascale BERMON et Emmanuele ROMANINI	14h - 15h30 Latin 3 Olivier ECHAPPÉ	14h - 15h30 Séminaire de méthodologie Albert JACQUEMIN et Christian PAPONAUD	14h - 16h00 Droit canonique pénal général@ Bruno GONÇALVES
	15h - 17h Latin 2 Pascale BERMON et Emmanuele ROMANINI			
	17h - 19h Droit canonique des personnes juridiques @ Olivier ECHAPPÉ		15h30 - 17h30 Procédure canonique 2 @ Bruno GONÇALVES	

Contenu des enseignements en Licence

SEMESTRE 1

Séminaire thématique de recherche (2^{ème} et 3^{ème} années de Licence)

Le statut juridique de l'autre : être dissident, apostat ou incroyant. Questionner les droits sacrés entre affirmation dogmatique et construction du lien social

*Semestre 1
(36h)*

Ludovic DANTO

Mercredi 10h-12h et 14h-15h

18/09, 25/09, 2/10, 9/10, 16/10, 23/10 (11h-13h et 14h-15h), 6/11 (11h-13h et 14h-15h), 13/11, 20/11, 27/11, 4/12, 18/12

Le séminaire se propose d'aborder le statut juridique en question à partir de différents droits sacrés étant prise en compte la problématique des libertés publiques et l'approche sociologique.

Le séminaire bénéficiera de l'apport d'enseignants invités permettant aux étudiants une approche de droit comparé.

Philosophie du Droit

Semestre 1(18h)

Olivier ECHAPPÉ

Mercredi 17h-19h

18/09, 25/09, 2/10, 9/10, 16/10, 23/10, 6/11, 13/11, 20/11

Depuis l'Antiquité grecques jusqu'à l'aube du XXI^{ème} siècle, le philosophe de Droit a pour tâche de tenter de répondre à la question suivante : qu'est-ce que le Droit ? Et quelle pertinence pour le droit naturel ?

Droit canonique des personnes physiques@

Semestre 1 (24h)

Cédric BURGUN

Jeudi 9h-11h

19/09, 26/09, 3/10, 10/10, 17/10, 24/10, 7/11, 14/11, 21/11, 28/11, 5/12, 19/12

Incorporés à l'Église par leur baptême, les fidèles du Christ y sont titulaires d'un ensemble de droits et de devoirs, qui lui permettent de participer à la mission de l'Église. Le cours présentera le statut de fidèle et les conditions attachées aux devoirs qui lui reviennent.

Droit canonique du mariage 2 @

Semestre 1 (12h)

Ludovic DANTO

Jeudi 11h-12h

19/09, 26/09, 3/10, 17/10, 24/10, 7/11, 14/11, 21/11, 28/11, 5/12, 19/12 (11h-13h)

Le cours se présente de manière interactive et sous la forme d'un séminaire : à partir de la présentation d'articles et/ou de chapitres de livres restitués par ses étudiants, les participants approfondissent des éléments de la Doctrine du mariage canonique vus pendant le cours de « Droit canonique du mariage 1.

Introduction au Droit Canonique @

Semestre 1 (24h)

Cédric BURGUN

Jeudi 14h-16h

19/09, 26/09, 3/10, 10/10, 17/10, 24/10, 7/11, 14/11, 21/11, 28/11, 5/12, 19/12

Dans l'Église catholique deux Codes de Droit canonique sont actuellement en vigueur : l'un s'adresse aux fidèles de l'Église latine et l'autre à ceux des Églises orientales catholiques. Dans ce cours, l'accent sera mis sur le Code du Droit canonique de l'Église latine. Ses fondements, ses sources, son lien avec le Concile Vatican II ainsi que ses caractéristiques, feront ressortir son originalité ainsi que sa distinction d'avec le Droit séculier et des Droits ou des disciplines d'autres confessions chrétiennes ou d'autres religions. Quelques questions de méthodologie du Droit canonique seront également abordées afin de donner des outils pour entrer dans la matière.

Fonction d'enseignement

Semestre 1 (24h)

Olivier ECHAPPÉ

Jeudi 14h-16h

19/09, 26/09, 3/10, 10/10, 17/10, 24/10, 7/11, 14/11, 21/11, 28/11, 5/12, 12/12

Première mission de l'Église, la fonction d'enseignement comprend divers aspects : le statut du magistère, les conditions de son exercice et l'obéissance des fidèles, la prédication, la catéchèse, les établissements scolaires et universitaires.

Procédure canonique 1 @

Semestre 1 (24h)

Bruno GONÇALVES

Jeudi 16h-18h

19/09, 26/09, 3/10, 10/10, 17/10, 24/10, 7/11, 14/11, 21/11, 28/11, 5/12, 19/12

Après une brève présentation de la diversité et de l'originalité des procédures canoniques, on décrira l'organisation des tribunaux ecclésiastiques dans ce que l'on nomme la partie statique du procès. Compte-tenu de leur importance numérique, une attention plus particulière sera portée aux procès en déclaration de nullité de mariage notamment du fait des changements initiés par le *motus proprio Mitis iudex*.

Droit canonique du mariage 1 @

Semestre 1 (24h)

Emmanuel PETIT

Vendredi 9h-11h

20/09, 27/09, 4/10, 11/10, 18/10, 25/10, 8/11, 15/11, 22/11, 29/11, 6/12, 13/12

« Consensus facit nuptias » : le cours de Droit canonique du mariage et de la famille présente la conception chrétienne de l'union matrimoniale. Nous étudierons les conditions de validité du mariage (empêchement, intégrité du consentement et forme de la célébration) et la manière dont le Droit assume l'échec de la vie conjugale (séparation, dissolution, nullité du mariage).

Latin 3 – Latin canonique

Semestre 2 (18h)

Annie TALAZAC-LAURENT

Vendredi 9h30-11h

20/09, 27/09, 4/10, 11/10, 18/10, 25/10, 8/11, 15/11, 22/11, 29/11, 6/12, 13/12

Une fois la maîtrise convenable de la langue latine acquise et ses conditions d'entretien établies, il importe d'entrer davantage dans l'étude de la latinité de la jurisprudence canonique (Rote romaine, Signature apostolique).

Histoire des sources

Semestre 1 (24h)

François-Régis DUCROS

Vendredi 11h-13h

20/09, 27/09, 4/10, 11/10, 18/10, 25/10, 8/11, 15/11, 22/11, 6/12, 12/12 (14h-16h), 13/12

Ce cours souhaite présenter aux étudiants les mécanismes de construction et la mise en place des règles canoniques depuis les origines de l'Eglise jusqu'aux grandes codifications. En même temps, cette histoire des sources du droit entend fournir aux canonistes des outils pratiques pour se repérer dans les différents textes qu'ils sont appelés à utiliser.

Droit liturgique @

Semestre 1 (24h)

Albert JACQUEMIN

Vendredi 14h30-16h30

20/09, 27/09, 4/10, 11/10, 18/10, 25/10, 8/11, 15/11, 22/11, 29/11, 6/12, 20/12

Genèse, historique des institutions de liturgie et de la célébration des sacrements ; dispositions en vigueur depuis la réforme liturgique du Concile Vatican II à partir du Code de Droit canonique de 1983 et des livres liturgiques.

SEMESTRE 2

Théologie du Droit canonique

Semestre 2

Emmanuel de VALICOURT

Mercredi 9h-11h

22/01, 29/01, 5/02, 26/02, 4/03, 11/03, 25/03, 1/04, 22/04, 29/04, 6/05, 13/05

Le cours commencera par passer en revue les différentes écoles de Théologie du Droit de l'Eglise et tentera d'en dégager les présupposés aussi bien du point de vue de l'ecclésiologie que de la théologie systématique. Il montrera ensuite comment cette question se trouve aujourd'hui au cœur des questions œcuméniques.

Latin 3 – Latin canonique

Semestre 2 (18h)

Olivier ECHAPPÉ

Mercredi 14h-15h30

22/01, 29/01, 5/02, 26/02, 4/03, 11/03, 25/03, 1/04, 22/04, 29/04, 6/05, 13/05

Le troisième niveau de l'enseignement de latin vise à conduire le latiniste déjà confirmé vers une approche du latin spécifiquement canonique, soit au travers d'une présentation historique des textes de tradition ancienne (jusqu'à la fin du XIV^{ème} siècle), soit au travers d'une étude du latin dans sa pratique contemporaine

Droit canonique des personnes juridiques@

Semestre 2 (18h)

Olivier ECHAPPÉ

Mercredi 17h-19h

22/01, 29/01, 5/02, 26/02, 4/03, 11/03, 25/03, 1/04, 22/04, 29/04, 6/05, 13/05

Dans l'Église, outre les personnes physiques, il y a des personnes morales ou juridiques. Celles-ci appartiennent à sa structure hiérarchique (Siège Apostolique, diocèses, paroisses) ou à sa dimension associative (associations publiques ou privées). Le cours entend éclairer les origines historiques de cette situation, son régime juridique et ses enjeux ecclésiologiques.

Sociologie du Droit canonique

Semestre 2 (18h)

Ludovic DANTO

Jeudi 9h-10h30

23/01, 6/02, 27/02, 5/03, 12/03, 26/03, 2/04, 23/04, 30/04, 7/05, 14/05, mercredi 20/05 (9h-10h30)

En partant des apports de la sociologie en général et de la sociologie juridique en particulier, nous questionnerons les pratiques ecclésiales.

Séminaire de méthodologie

Semestre 2 (36h)

Albert JACQUEMIN et Christian PAPONAUD

10h30-12h et 14h-15h30

Séance plénière : 23/01, 30/01, 27/02, 12/03, 2/04, 30/04, 14/05

Atelier en sous-groupe : 6/02, 5/03, 26/03, 23/04, 7/05

Ce séminaire permettra aux étudiants d'acquérir les bases méthodologiques du travail universitaire juridique à travers un enseignement didactique et des travaux pratiques.

Procédure canonique 2 @

Semestre 2 (24h)

Bruno GONÇALVES

Jeudi 16h-18h

23/01, 30/01, 27/02, 5/03, 12/03, 26/03, 2/04, 23/04, 30/04, 7/05, 14/05, lundi 18/05 (10h-12h)

Alors que la première partie du cours a décrit l'organisation des tribunaux ecclésiastiques et leur fonctionnement, le cours de procédure 2 est consacré au déroulement du procès. Compte tenu de leur importance numérique et de la réforme de ce type de procédure depuis le *motu proprio Mitis Iudex Dominus Iesus*, une attention plus particulière sera portée aux procès en déclaration de nullité de mariage.

Droit canonique oriental

Semestre 2 (24h)

Astrid KAPTIJN

Vendredi 10h30-12h30

24/01, 31/01, 7/02 (10h30-12h30 et 14h-16h), 28/02, 6/03, 13/03, 27/03, 3/04, 15/05, 20/05 (10h-12h30 et 13h30-15h30)

Pour vingt et une Églises orientales en pleine communion avec l'Église de Rome, le Code des Canons des Églises Orientales (C.C.E.O.) constitue leur droit commun. Seront étudiées surtout les particularités de ce Droit canonique oriental, ainsi que des questions inter-

ecclésiales

Gouvernement, offices et ministères sacrés @

Semestre 2 (17h)

Emmanuel PETIT

Vendredi 9h-10h30

24/01, 31/01, 7/02, 28/02, 6/03, 13/03, 27/03, 3/04, 24/04, 15/05, 19/05 (9h-11h)

Le gouvernement, les divers offices et ministères sacrés sont au service de l'édification de l'Église et de la réalisation de sa mission/ Le Code de Droit canonique offre un cadre utile pour la régulation des fonctions ecclésiales (les « offices » cc. 144-196). La doctrine canonique peut éclairer la nécessaire élaboration des législations particulières en la matière.

Droit canonique pénal général @

Semestre 2 (24h)

Bruno GONÇALVES

Vendredi 14h-16h30

24/01 (14h-16h), 31/01, 28/02, 6/03, 13/03, 27/03, 3/04, 24/04, 15/05, lundi 18/05 (13h-15h)

Pour garantir les valeurs fondamentales de la communauté ecclésiastique, l'autorité de l'Église prévoit des sanctions ecclésiastiques à l'égard de certains actes qui portent gravement atteinte à la communion et aux droits et devoirs des fidèles. Les événements récents de la vie de l'Église et la parution de nouvelles normes spéciales, en attendant la réforme complète et programmée du livre VI, donnent au droit pénal une légitimité renouvelée et indiscutable.

Après avoir précisé dans l'introduction la nature particulière du droit pénal canonique, nous verrons les règles générales concernant l'imputabilité des délits, les différents genres de sanctions, leur imposition et leur rémission.

COURS ANNUELS DE LATIN 1 ET 2

Différents jours et horaires sont proposés pour cette matière :

Latin chrétien 1

Annuel (48h)

Pascale BERMONT et Emmanuele ROMANINI

Mercredi 11h-12h et TD 14h-15h

Dates à confirmer à la rentrée – 1^{er} cours : 18/09

Cette initiation pour grands débutants à la langue latine correspond aux leçons 1 à 15 du manuel d'Anne Chevalier, 20 minutes de latin par jour, Ellipses, 2014. Elle donne l'occasion de réviser les notions correspondantes de la grammaire française, permettant ainsi aux étudiants non francophones de consolider aussi leurs acquis en français.

En fin d'année, l'étudiant a la capacité de traduire de courtes phrases latines. Des points de civilisation sont proposés pendant l'année en TD.

Latin chrétien 1 (en soirée)

Emmanuele ROMANINI

Mercredi, 18h-19h

Dates à confirmer à la rentrée – 1^{er} cours : 18/09

Initiation au latin chrétien à partir d'extraits de la Vulgate, de la liturgie et des actes du concile de Vatican II. Ce cours s'adresse aux vrais débutants en latin et leur permettra d'acquérir vocabulaire, déclinaisons, conjugaison, syntaxe de base.

La validation du latin 1 en soirée se fait en 2 ans.

Latin chrétien 2

Annuel (48h)

Pascale BERMONT et Emmanuele ROMANINI

Mercredi 15h-16h et TD 16h-17h

Dates à confirmer à la rentrée – 1^{er} cours : 18/09

Ce cours continue et termine l'initiation à la grammaire latine commencée en latin 1. Il propose en outre la traduction et l'étude suivie de textes bibliques, patristiques, médiévaux, canoniques et liturgiques.

Latin chrétien 2 (en soirée)

Annuel (24h)

Pascale BERMONT et Emmanuele ROMANINI

Mercredi 19h-20h

Dates à confirmer à la rentrée – 1^{er} cours : 18/09

Ce cours continue l'initiation au latin chrétien et s'adresse aux étudiants qui ont déjà acquis un niveau de base dans l'étude de la langue. Il propose d'approfondir la connaissance du vocabulaire, des déclinaisons, des conjugaisons et de la syntaxe, à partir d'extraits de la Vulgate et de la tradition chrétienne au Moyen Âge.

Le Doctorat ecclésiastique en Droit canonique

Objectif :

Inséré au sein du collège doctoral de l'I.C.P., le Cycle des Etudes du Doctorat (CED) permet à l'étudiant d'acquérir un haut niveau de qualification en Droit canonique menant à l'obtention de la thèse. La thèse habilite, selon les dispositions de la Constitution Apostolique *Veritatis Gaudium*, à l'enseignement et à la recherche dans une Faculté canoniquement érigée. Elle donne encore accès, aux termes de la législation ecclésiastique, à la fonction de Vicaire judiciaire au sein des Tribunaux ecclésiastiques.

Public :

Conformément à la Constitution Apostolique *Veritatis Gaudium* et au Décret *Novo Codice*, les étudiants qui sont titulaires de la Licence ecclésiastique en Droit canonique peuvent être directement admis en première année de Doctorat, en sortant de la Licence.

Durée :

L'élaboration de la thèse doit en principe s'effectuer dans un délai de trois ans. Le doctorant doit obligatoirement procéder à sa réinscription au début de chaque année universitaire.

Enseignement :

L'inscription en 1^{ère} année de Doctorat comporte nécessairement, outre le début de la préparation de la thèse, le suivi d'un cours et de trois séminaires organisés dans le cadre de la Faculté de Droit canonique. L'étudiant peut obtenir alors une Capacité doctorale (diplôme propre de l'I.C.P., cf. page 28)

Un étudiant inscrit en thèse peut bénéficier, sous certaines conditions, de 56 heures de formation dans une langue étrangère (anglais, allemand, espagnol ou italien) à l'Institut Catholique de Paris.

Tout doctorant de la Faculté de Droit canonique est inscrit au Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris. Le rôle de ce Collège est d'aider les doctorants à devenir de véritables chercheurs en leur offrant un encadrement et un suivi de la thèse. Les doctorants doivent obligatoirement participer à la rentrée du Collège doctorale, ainsi qu'aux séances méthodologiques.

En fonction des résultats obtenus et des places disponibles, le doctorat canonique en Droit canonique peut être préparé en même temps que le Doctorat en Droit auprès de la Faculté Jean-Monnet de Sceaux, Université de Paris-Sud.

Outre la préparation de la thèse, la scolarité doctorale pour les doctorants de la Faculté de Droit canonique se compose de la façon suivante :

- **Chaque année :**
 - Participation obligatoire à la rentrée du Collège doctoral ;
 - Chaque doctorant est appelé à participer à l'unité de recherche de l'I.C.P. et au pôle de recherche auquel participe la Faculté de Droit canonique.

- Participation aux réunions des doctorants de la Faculté de Droit canonique
- Possibilité de suivre un séminaire dans une autre Faculté de l'I.C.P..
- **En première année de Doctorat (D1)**
 - suivi et validation d'un cours et de trois séminaires en vue d'obtenir la Capacité doctorale¹ (du mois d'octobre au mois de mars). cf. page 28
- **En deuxième année de Doctorat (D2) :**
 - assiduité au programme européen *Gratianus-Socrates* qui se déroule du 1^{er} octobre au 30 novembre et permet aux étudiant d'obtenir un D.U.

Le Diplôme d'Université (D.U.) Gratianus est un programme interuniversitaire européen. Il est délivré par l'Université de Paris-Sud en collaboration avec des Universités européennes, dans le cadre d'accords Erasmus. Son objectif est de former en premier lieu des étudiants en droit, sciences politiques et droit des religions à partir du niveau Master. Les conférences sont délivrées par des universitaires et chercheurs européens spécialisés dans l'étude juridique du fait religieux et représentent un volume horaire de 130 heures. La Faculté de Droit canonique est partenaire de ce programme.

Programme pédagogique :

- Connaissance des religions
- Statuts juridiques européens des religions
- Droit des biens
- Droit des personnes

Responsable : Professeur François-Régis DUCROS

Dates à retenir :

⇒ **Du lundi 14 octobre au vendredi 18 octobre 2019 :**
rentrée et journées méthodologiques du Collège Doctoral de l'I.C.P.

¹ Diplôme propre de l'Institut Catholique de Paris

B. Diplômes en Droit canonique propres à l'Institut catholique de Paris

Trois Certificats Universitaires de Droit Canonique (C.U.D.C.)

- 1- Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation « **Officialité** »
- 2- Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation « **Chancellerie diocésaine et administration des biens** »
- 3- Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation « **Vie consacrée** »

Objectifs :

Les certificats valident des formations courtes spécialisées (8 matières). Ils permettent d'acquérir un premier degré de connaissance universitaire des institutions ecclésiales et du Droit canonique. **Ces formations sont proposées en présentiel (les étudiants assistent aux cours) ou en suivant les enseignements en ligne** (voir p. 29 la présentation des cours en ligne).

Public :

L'étudiant doit avoir obtenu le Baccalauréat du Second Degré (civil) et avoir effectué un parcours en enseignement supérieur.

Durée :

Le cursus est prévu pour une durée de deux ans, mais le rythme peut être adapté aux possibilités de chacun.

Enseignement :

Le Certificat Universitaire en Droit canonique se décline sous trois spécialisations, chacune étant composée de 8 cours et d'un stage ou examen final.

Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation « Officialité »

- Introduction au Droit canonique @ ;
 - Droit canonique du mariage 1 @ ;
 - Droit canonique du mariage 2 @ ;
 - Jurisprudence canonique matrimoniale @ ;
 - Procédure canonique 1 @ ;
 - Procédure canonique 2 @ ;
 - Droit canonique pénal général @ ;
 - Un cours au choix :
 - o Médecine (ce cours n'est pas disponible en ligne) ;
 - o Droit pénal spécial et droit de la pénitence @.
- + Stage et rapport de stage.

Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation
« Chancellerie diocésaine et administrations des biens »

- Introduction au Droit canonique @ ;
 - Droit civil et canonique des biens @
 - Liberté religieuse, laïcité et droit européen @ ;
 - Organisation de l'Église 2 : églises particulières @ ;
 - Normes générales @ ;
 - Gouvernement, offices et ministères sacrés @ ;
 - Droit canonique des personnes physiques @ ;
 - Droit canonique des personnes juridiques @.
- + Stage et rapport de stage.

Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation
« Vie consacrée »

- Introduction au Droit canonique @ ;
 - Droit canonique de la vie consacrée @ ;
 - Droit civil et canonique des biens @ ;
 - Liberté religieuse, laïcité et droit européen @ ;
 - Gouvernement, offices et ministères sacrés @ ;
 - Droit canonique des personnes juridiques @ ;
 - Deux cours au choix parmi les trois suivants :
 - Droit canonique pénal général@ ;
 - Droit liturgique et sacramentaire @ ;
 - Normes générales @
- + Examen final.

Diplôme Universitaire Supérieur de Droit canonique
(D.U.S.D.C.)

Objectifs :

Le programme de préparation au D.U.S.D.C. recouvre le programme de la Licence avec les mêmes modalités et conditions d'obtention. Il est consacré à une étude approfondie du Code latin de Droit canonique à la fois par les normes mais également par la doctrine, les sources du Droit et la jurisprudence.

Le D.U.S.D.C. n'étant pas un diplôme canonique, les étudiants qui en deviennent titulaires ne peuvent être appelés aux mêmes charges ecclésiastiques que ceux qui ont obtenu la Licence ecclésiastique en Droit canonique, ni accéder au Doctorat ecclésiastique en Droit canonique.

Public :

L'étudiant doit avoir obtenu le Baccalauréat du Second Degré (civil) et avoir effectué un parcours en enseignement supérieur.

Durée :

Le parcours du DUSDC est formé de six semestres, répartis en trois ans. Un aménagement à temps partiel est possible.

Enseignements :

Pour l'obtenir, l'étudiant doit avoir validé toutes les disciplines du programme de 2^{ème} cycle et avoir présenté avec succès un mémoire. Lorsque des matières ont été suivies et validées auparavant dans d'autres institutions, des équivalences peuvent être accordées par le directeur du 2^{ème} cycle.

La Capacité doctorale

Objectif :

La Capacité doctorale se prépare au cours de la première année de doctorat.

Conditions d'admissions :

L'étudiant doit être titulaire de la Licence ecclésiastique en Droit canonique obtenue avec une moyenne supérieure ou égale à 14/20. A défaut, il peut soumettre sa candidature à la Commission facultaire *ad hoc*.

Durée :

Du mois de septembre au mois de mars

Enseignements :

Ce diplôme est obtenu en validant les cours et séminaires de troisième cycle dispensés par la Faculté de Droit canonique :

Epistémologie du Droit canonique (Séminaire)

Cours (36h)

Albert JACQUEMIN

Mercredi, 10h-12h

18/9, 25/9, 2/10, 9/10, 16/10, 23/10, 6/11, 13/11, 20/11, 27/11, 4/12, 11/12, 18/12, 8/1, 15/1, 22/1, 5/2, 26/2

Ce cours sera consacré à l'épistémologie du Droit canonique en tant qu'ensemble de normes destinées à régir une société *sui generis*, l'Eglise. Partant de ce qui prévaut généralement dans les systèmes de droits séculiers, sera présentée l'originalité du Droit canonique dans ses fondements et ses finalités à travers plusieurs thèmes, tels que la réunion de la fonction de gouvernement et de la fonction législative chez l'autorité

compétente, le rapport entre organisation hiérarchique de l'Eglise et la reconnaissance des droits fondamentaux des fidèles, l'application du principe de subsidiarité dans l'Eglise...

Droit français des religions (Cours)

Séminaire (36h)

Philippe GREINER

Mercredi, 14h-17h

18/9, 25/9, 2/10, 9/10, 16/10, 23/10, 6/11, 13/11, 20/11, 27/11, 4/12, 11/12.

Suivant une méthodologie correspondant à un séminaire, les étudiants seront appelés à une participation active pour un commentaire de textes-sources. Les sources juridiques auxquelles se réfère ce séminaire seront principalement celle du Droit français, mais aussi de la Convention et de la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'homme. Les thèmes abordés porteront sur l'encadrement juridique du prosélytisme, l'assistance religieuse dans les services publics français (enseignement public, hôpitaux publics, établissements pénitentiaires), ainsi qu'au sein des armées. En outre, la réflexion portera sur les questions juridiques soulevées par les pratiques et manifestations d'identité religieuse au sein des entreprises du secteur privé.

Droit civil ecclésiastique comparé (Séminaire)

Séminaire (18h)

Emmanuel TAWIL

Mardi 14h-17h

Dates à définir à la rentrée

Ce séminaire est une initiation à la recherche en Droit comparé des relations entre l'Eglise et l'Etat. Après quelques heures consacrées aux sources internationales, européennes et internes, les séances seront consacrées à divers thèmes : personnalité juridique en Droit civil des institutions religieuses ; biens religieux ; mariage religieux en Droit civil ; etc.

Philosophie du Droit (séminaire)

(18h)

Olivier ECHAPPÉ

Mardi 14h-17h

13/09, 25/09, 2/10, 9/10, 16/10, 23/10, 6/11, 14/11, 20/11

Depuis l'Antiquité grecques jusqu'à l'aube du XXI^{ème} siècle, le philosophe de Droit a pour tâche de tenter de répondre à la question suivante : qu'est-ce que le Droit ? Et quelle pertinence pour le droit naturel ?

C. Présentation de l'enseignement à distance

La Faculté de Droit canonique en ligne propose via Internet un ensemble de cours du deuxième cycle selon une pédagogie adaptée, valorisant l'interaction entre les étudiants grâce à des forums.

Les cours donnés à la Faculté sont filmés et mis en ligne sur un espace dédié chaque semaine ; ils restent disponibles pour les étudiants inscrits pendant un mois. Un forum

permet aux étudiants à distance de poser les questions qu'ils souhaitent. La validation se fait sous forme de travaux remis sur cet espace numérique de travail.

Prévus pour des personnes dont l'emploi du temps ne permet pas de se déplacer facilement sur le campus de l'Institut catholique de Paris, ces enseignements constituent à la fois une porte d'entrée dans la formation canonique universitaire et une alternative partielle aux étudiants déjà engagés dans l'un des programmes de deuxième cycle.

2. Informations pratiques

A. Calendrier universitaire

1^{er} semestre	
Jeudi 12 septembre et vendredi 13 septembre 2019	<i>Session de rentrée de la Faculté de Droit canonique (célébration facultaire de la messe du Saint-Esprit)</i>
Lundi 16 septembre	<i>Début du 1^{er} semestre</i>
Mardi 1 ^{er} octobre	<i>Messe de rentrée à 11h Rentrée de la Vie étudiante à 12h</i>
Du lundi 14 au vendredi 18 octobre 2020	<i>Semaine méthodologique du Collège doctoral</i>
Du samedi 26 octobre soir au lundi 4 novembre matin	<i>Vacances de Toussaint</i>
Lundi 11 novembre	<i>Féié</i>
Mardi 19 novembre	<i>Rentrée académique</i>
Mardi 3 décembre	<i>Fête patronale de l'I.C.P., messe à 12h15</i>
Du samedi 21 décembre 2019 soir au lundi 6 janvier 2020 matin	<i>Vacances de Noël</i>
Semaine de révision (pas de cours) : du 6 au 10 janvier 2020	
Semaine d'examens : du 13 au 17 janvier 2020	
Semaine de rattrapage : du 3 au 7 février 2020	
Samedi 18 janvier au soir	Fin du premier semestre
2^{ème} semestre	
Lundi 20 janvier 2020	<i>Début du 2^{ème} semestre</i>
Jeudi 23 janvier	<i>Cérémonie des vœux à 18h (célébration facultaire de la messe à 12h15)</i>
Mardi 28 janvier	<i>Fête de saint Thomas d'Aquin, messe à 12h15</i>
Du samedi 8 février au lundi 24 février au matin	<i>Vacances d'hiver</i>
Du samedi 14 au mardi 24 mars 2020	<i>Voyage d'études facultaire (pas de cours)</i>
Du vendredi 3 avril au soir au lundi 20 avril au matin	<i>Vacances de printemps</i>
Vendredi 24 avril	<i>Cérémonie de remise des diplômes de l'I.C.P.</i>
Vendredi 1 ^{er} mai	<i>Fête du travail (féié)</i>
Vendredi 8 mai	<i>Armistice 1945 (féié)</i>
Jeudi 14 mai	<i>Célébration facultaire de la messe de S. Yves</i>

Jeudi 21 mai *Ascension (férie)*

Lundi 1er juin *Pentecôte (férié)*

Date limite pour le dépôt des mémoires : mercredi 20 mai 2020

Semaine de révision (pas de cours) : du 25 au 29 mai 2020

Semaine d'examens : du 2 juin au 5 juin 2020

Semaine de rattrapage : du 22 au 26 juin 2020

Semaine de soutenance des mémoires : du 22 au 26 juin 2020

Vendredi 4 juillet au soir *Fin de l'année universitaire I.C.P.*

B. Organisation et contacts

Secrétaire du Doyen : Mme Cécile MADEDDU
+33 (0)1 44 39 52 82 – droit.canonique@icp.fr

Secrétaire universitaire : Mme Elisabeth de SAINT-EXUPERY
+33 (0)1 70 64 29 78 - etudes.droit.canonique@icp.fr

➡ **Horaires d'ouverture du secrétariat :**

9h00 - 12h30 & 14h00 -17h00 du lundi au vendredi

La Faculté de Droit canonique est fermée au mois d'août

Bibliothécaire : Mme Anne-Laure PASCAL

+33 (0)1 44 39 52 31 ♦ bibliotheque.canonique@icp.fr

➡ Horaires d'ouverture de la Bibliothèque : mêmes horaires que le secrétariat. La bibliothécaire est présente le jeudi : 14h-19h et le vendredi : 9h-12h et 13h-18h

C. Droits d'inscription

L'Institut catholique de Paris a mis en place un système différencié des droits d'inscription : le montant des droits d'inscription est modulé en fonction des moyens financiers des étudiants.

Ils s'organisent en 5 niveaux progressifs pour assurer aux étudiants l'équité d'accès.

La colonne grisée dans le tableau ci-après (page 33) correspond au tarif s'appliquant aux candidats – clercs ou laïcs- envoyés dans le cadre d'une prise de responsabilité d'Eglise.



Inspirée par la démarche de responsabilité sociale des universités (RSU), l'opération « **Campus Responsable** » de l'**I.C.P.** a été lancée en 2013. Elle repose les fondements pédagogiques des universités catholiques et vise à rendre l'expérience universitaire accessible à tous, elle promeut un environnement de travail propice à la réussite et au développement de l'étudiant. Les actions déjà menées ont été récompensées en 2016 par le Trophée Campus Responsable.

Encouragé à poursuivre ces actions, l'aide de chacun est nécessaire. Aussi tous les étudiants inscrits en cursus auront à verser une contribution de 152 €, indépendamment des frais de scolarité, permettant ainsi la poursuite des efforts de l'I.C.P. pour la valorisation de son patrimoine, la valorisation des personnes et la gestion environnementale. ¹

Sur le tableau ci-après, les cursus concernés sont suivis d'un astérisque *



« La contribution de vie étudiante et de campus » est instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018.

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

Obtenez votre attestation en 2 minutes :

1. Connectez-vous ou créez-vous un compte sur MesServices.Etudiant.gouv.fr
2. Indiquez votre ville d'études
3. Acquiescez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
4. Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

¹ Pour plus d'informations, consulter le site de l'I.C.P. <http://www.icp.fr/a-propos-de-l-icp/decouvrez-l-icp/campus-responsable/la-demarche-campus-responsable-de-l-icp-4175.kjsp?RH=VF>

① Pour les étudiants (carte de bibliothèque incluse) :

	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3 ¹	TARIF 4 ²	TARIF 5	Tarif Formation professionnelle
Votre foyer fiscal à moins de 4 parts et vos revenus sont :	> 80.000 €	50.001 à 80.000 €	38.001 à 50.000 €	20.001 à 38.000 €	< 20.000 €	
Votre foyer fiscal à plus de 4 parts et vos revenus sont :	> 120.000 €	80.001 à 120.000 €	50.001 à 80.000 €	38.001 à 50.000 €	< 38.000 €	

↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓

Pour chaque cursus, un tarif adapté à votre situation et à l'organisation temporelle retenue							
1 ^{ère} année de de Licence ou D.U.S.D.C. *	Temps plein	3 870 €	3 430 €	3 030 €	2 730 €	2 390 €	5 450 €
	Mi-temps	2 830 €	2 390 €	1 990 €	1 690 €	1 340 €	3 580 €
	Quart temps	2 240 €	1 840€	1 390 €	1 090 €	790 €	
Année suivante de Licence ou D.U.S.D.C. *	Temps plein	3 770 €	3 330 €	2 930 €	2 630 €	2 290 €	5 270 €
	Temps aménagé	2 730 €	2 290 €	1 890 €	1 570 €	1 240 €	3 400 €
	Quart temps	2 190 €	1 790 €	1 340 €	1 040 €	740 €	
Année de rédaction de mémoire		520 €					-
C.U.D.C. (présentiel ou en ligne)	Par an	2 190 €	1 790 €	1 340 €	1 040 €	740 €	2 410 €
	Temps aménagé	1 115 €	915 €	690 €	540 €	390 €	
Doctorats (D1, D2, D3, DN) *		3 740 €	3 200 €	2 650 €	2 200 €	1 890 €	4 770 €

¹ Tarif 3 : Sont également concernés par le tarif 3 : les étudiants venus de l'étranger.

² Tarif 4 : Sont également concernés par le tarif 4 : les religieuses, religieux et prêtres, les laïcs envoyés par leur diocèse.

② Pour les Étudiants auditeurs validant et auditeurs

	Auditeur	Etudiant Auditeur validant	Tarif formation continue (EAV)	Tarif formation continue Auditeur
Tarif horaire pour 1h	7 €	12 €	24 €	14 €
Frais de dossiers pour AUDITEUR (uniquement à la 1^{ère} inscription à l'I.C.P.)	48 €			
Inscription aux bibliothèques de l'I.C.P.	Un an : 95 € Un semestre : 55 €			

Les droits d'inscription peuvent être réglés :

- Paiement intégral lors de l'inscription
- Paiement échelonné jusqu'à 5 échéances possibles

III. La vie étudiante

1. Association des Étudiants de la Faculté de Droit canonique

L'Association des étudiants s'adresse à tous les étudiants de la faculté, tout diplômés et formes d'apprentissage confondus.

Son but est d'aider à la vie des étudiants de notre faculté : accueil des nouveaux, vie quotidienne ou événements importantes de la vie étudiante, liens avec l'administration et le corps enseignant, relais des propositions ou encore représentation au sein de l'Institut Catholique de Paris.

Les membres du Bureau des Étudiants peuvent être contactés à tout moment, soit directement soit par le biais du secrétariat de la Faculté.



Tous les étudiants inscrits à la Faculté de Droit canonique reçoivent un livret pédagogique qui donne le règlement intérieur de la Faculté, précise les modalités de validation aux examens et aide, au plan méthodologique, les étudiants pour la rédaction de leur mémoire et autres travaux écrits.

2. Bibliothèques

A. La bibliothèque de la Faculté de Droit canonique

La bibliothèque de la Faculté offre un fonds spécialisé (10 000 volumes, 130 titres de périodiques (français et étrangers, 500 mémoires et thèses) :

- En Droit canonique : histoire des sources et des institutions, jurisprudence matrimoniale, Droit canonique des biens, Droit canonique pénal, Droit oriental, Droit liturgique et sacramentaire, Droit de la vie consacrée...
- Dans le domaine des relations Eglises/ États, des régimes des cultes et du Droit des personnes...

- 11 000 volumes
- 130 titres de périodiques (français et étrangers)
- Plus de 500 mémoires et thèses

► La bibliothèque est réservée aux étudiants de la faculté de Droit canonique, aux membres de la Société Internationale de Droit Canonique, aux étudiants, enseignants

de l'ICP sur présentation de la carte d'étudiant, ainsi qu'aux personnes extérieures à l'ICP s'étant acquitté d'un droit d'entrée auprès du secrétariat universitaire

➡ Services : prêt entre bibliothèques ; photocopies ; deux postes de consultation du catalogue informatisé et des bases de données de l'I.C.P.

Bibliothécaire : Mme Anne-Laure PASCAL

B. Les autres bibliothèques de l'Institut catholique de Paris

Outre la bibliothèque de la Faculté de Droit canonique, cinq bibliothèques permettent aux étudiants, enseignants et chercheurs, de trouver à l'Institut catholique de Paris d'excellentes conditions de travail et un fonds de documentation très riche :

- **Bibliothèque universitaire de Fels** : Pluridisciplinaire, la Bibliothèque universitaire de Fels est ouverte à l'ensemble de la communauté universitaire de l'ICP. Elle répond aux besoins des disciplines enseignées : histoire, lettres, sciences sociales, droit, sciences politiques, philosophie, histoire de l'art, géographie et bien entendu sciences religieuses, théologie, patristique, spiritualité, pastorale, liturgie, histoire de l'Eglise.
 - 600 000 volumes dont 40 000 antérieurs à 1830.
 - 23 000 volumes en libre accès dans les salles de lecture. Pour les autres livres, conservés dans les magasins, il est nécessaire de déposer une demande de communication auprès du bureau d'accueil. Le temps de communication est d'environ 15 min
 - 6 000 titres de périodiques dont 600 en cours d'abonnement.
 - Plus de 20 000 e-books et plus de 15 000 revues en ligne
- ➡ 2 salles de lectures sont accessibles au 1er et au 5e étage du bâtiment Z (soit 260 places).
- ➡ Horaires d'ouverture pendant la période universitaire :
1^{er} étage : lundi - vendredi : 9h-19h
5^{ème} étage : lundi - mercredi : 9h-20h30 ; jeudi - vendredi : 9h-19h ; samedi : 9h-12h30
- Bibliothèque Jean de Vernon :
 - Bibliothèque Œcuménique et Scientifique d'Études Bibliques (B.O.S.E.B.)** offre aux spécialistes un ensemble d'instruments de travail, de revues et d'ouvrages relatifs à la Bible et à l'Orient ancien.
 - Et bibliothèque de l'Institut Français d'Études Byzantines (I.F.E.B.)** comprend un ensemble d'ouvrages et de revues sur Byzance, sur les Eglises orientales ainsi que sur les Pères de l'Eglise grecs.
 - 70 000 ouvrages
 - 400 titres de périodiques, dont 270 en cours d'abonnement.
 - 80 manuscrits, 1200 sceaux et 200 cartes du Proche-Orient ancien et des Balkans.

La Bibliothèque Jean de Vernon est réservée aux spécialistes des domaines couverts par la bibliothèque (enseignants, chercheurs, étudiants de 2nd et 3e cycle) et ponctuellement aux étudiants de licence sur recommandation d'un professeur

➡ Horaires d'ouverture pendant la période universitaire (BOSEB et IFEB) :

Lundi : 13h00 - 19h00,

Mardi, mercredi et jeudi : 9h00 - 19h00,

Vendredi : 9h00 - 18h00,

Samedi : 9h00 - 13h00.

- Centre documentaire de l'Institut Supérieur de Pédagogie : Espace unique dédié à l'éducation et la formation, le centre documentaire de l'ISP propose l'accès à :
 - 25 000 ouvrages
 - 50 titres de périodiques en cours d'abonnement

➡ ⇒ Horaires d'ouverture pendant la période universitaire :

3 rue de l'Abbaye ♦ 75006 Paris

Lundi, mercredi et jeudi : 8h30 - 18h00,

Mardi : 11h00 - 19h00,

Vendredi : 8h30 - 17h00.



➡ **Retrouvez l'ensemble des services et outils proposés par le réseau des bibliothèques depuis le site : <https://bibliotheques.icp.fr>**

3. Délégation à la vie du Campus

Les services proposés aux étudiants de l'Institut Catholique de Paris sont rassemblés sous une même entité, appelée « Délégation à la vie du Campus ». Son but est de penser l'étudiant dans son entièreté, de promouvoir un environnement de travail et une qualité de vie propice à la réussite et au développement intellectuel, spirituel et affectif de l'étudiant, et de rendre accessible à tous l'expérience universitaire étudiante.

L'objectif est ainsi permettre aux étudiants de :

- **s'engager** notamment au sein des associations étudiantes déjà constituées (plus d'une vingtaine sur notre Campus). Tout étudiant peut également proposer un projet ; toute initiative sera reçue avec bienveillance et discernement.
- être écoutés :

- spirituellement au sein de l'Aumônerie. L'Aumônerie de l'Institut Catholique de Paris est affiliée à la Mission Étudiante et au réseau Chrétiens en Grandes Écoles. A ce titre, elle participe aux grands événements catholiques étudiants de Paris (Messe des étudiants à Saint-Sulpice, pèlerinage à Chartres...). Elle propose également des activités propres : messe chaque mardi à 12h15 à Saint Joseph des Carmes ; adoration du Saint Sacrement à l'Oratoire ; groupe de prière, etc.
- psychologiquement. L'espace d'écoute et d'accueil psychologique permet à tout étudiant de venir parler, d'échanger, d'être aidé et soutenu, pour un moment passager ou plus régulier durant l'année universitaire.
- **se soigner** : une infirmerie pour les étudiants de l'I.C.P. propose d'accueillir et de prodiguer des soins, et de prendre en charge les étudiants lors de malaise ou d'urgence, de conseiller et d'orienter si besoin vers des professionnels extérieurs, de suivre les étudiants en situation de handicap et de proposer des actions de prévention santé et notamment de former aux « premiers secours » [certificat PSC1].
- **s'informer** : Deux plateformes en ligne sont désormais disponibles et proposent de renseigner tout étudiant sur des opportunités de logements (<https://housing.icp.fr>) ou d'emplois et de stages (<https://icp.jobteaser.com/fr>).
- **s'orienter** : Le service d'orientation et s'insertion professionnelle (SOIP) est dédié à la compréhension des milieux professionnels et au positionnement de l'étudiant au sein du marché du travail. Il offre en outre une méthodologie de recherche de stage et d'emplois et permet d'acquérir une réelle posture professionnelle. Egalement axé sur l'orientation, le SOIP propose d'accompagner les étudiants dans leur choix de poursuite d'études et de métiers et de les renseigner sur les formations existantes en lien avec leur projet d'études et à plus long terme leur projet professionnel. Le SOIP rencontre les étudiants lors de RDV individuels et en collectif (ateliers) et organise chaque année le Forum I.C.P. Entreprises. Le SOIP travaille également avec un réseau de partenaires solides et à l'écoute de nos étudiants.

En savoir plus :

- <https://www.icp.fr/vie-du-campus/vie-associative-et-etudiante/>
- <https://www.icp.fr/vie-du-campus/gestion-du-quotidien/>
- <https://www.icp.fr/formations/orientation-et-insertion-professionnelle/>

En outre directement rattachés au Recteur, la Délégation aux affaires internationales accompagne les étudiants sur des questions de mobilité.

La Délégation aux affaires internationales (D.A.I) a pour mission de développer un réseau d'échanges et de partenariats avec des universités du monde entier et d'assurer le bon déroulement du processus de mobilité étudiante en lien avec des partenaires à l'étranger.

IV. INSCRIPTIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

1. Inscriptions

Il est possible de s'inscrire à la Faculté de Droit canonique avant le commencement de chaque semestre universitaire et à partir du 17 juin 2019.

A. Faire acte de candidature

Les étudiants souhaitant s'inscrire à la Faculté doivent d'abord adresser un dossier de candidature contenant les documents suivants :

- *Curriculum vitae*,
- lettre de motivation,
- copie des diplômes obtenus (en Théologie, Philosophie, Droit étatique, Droit canonique...) ou relevés de notes pour les parcours de formation n'ayant pas abouti à la délivrance d'un diplôme,
- 1 photo d'identité.
- Les clercs ainsi que les membres d'un institut de vie consacrée ou d'une société de vie apostolique doivent également fournir : une autorisation écrite de leur Évêque ou de leur Supérieur hiérarchique précisant le cursus d'études pour lequel ils sont envoyés comme étudiants,

Après avoir envoyé ce dossier, rendez-vous doit être pris avec le Directeur du 2^{ème} ou ou 3^{ème} cycle de la Faculté afin d'établir un contrat d'études. Ce rendez-vous peut être téléphonique ou par Skype pour les étudiants choisissant une modalité en ligne.

Concernant le troisième cycle, l'entretien avec le directeur du 3^{ème} cycle permet de délimiter un champ de recherche. L'étudiant présentera ce projet au directeur de thèse qui lui a été proposé.

Le contrat d'études ayant été établi, l'étudiant peut procéder à l'inscription administrative et obtenir sa carte d'étudiant en se rendant au Secrétariat Universitaire de l'Institut Catholique de Paris.

B. Quelles démarches pour un étudiant ressortissant d'un pays hors de l'Union Européenne

① Maîtriser la langue française

Pour s'engager dans un cursus d'études, l'étudiant doit avoir une maîtrise suffisante de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. Un document attestant du niveau de français pour les étudiants non francophones (y compris les ressortissants de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie ou de Madagascar)

doit être fourni. Si le niveau de français est insuffisant, les étudiants concernés sont appelés à suivre des cours à l'Institut de Langue et de Culture Françaises (I.L.C.F.) de l'Institut Catholique de Paris¹.

Trois cas peuvent se présenter :

- 1- L'étudiant est titulaire d'une attestation de niveau C1 ou C2, ou du certificat Avancé 2 ou Supérieur de l'I.L.C.F. : sa connaissance de la langue française est en principe suffisante pour suivre des cours à la Faculté.
- 2- L'étudiant est titulaire d'une attestation de niveau Avancé B2 ou du certificat Intermédiaire 3 ou Avancé 1 de l'I.L.C.F. : s'il est admis à s'inscrire à Faculté, il devra obligatoirement suivre en outre des cours de français :
 - soit durant d'une ou plusieurs sessions mensuelles (entre le mois de juin et le mois de septembre), ce qui permet de pouvoir suivre les cours à la Faculté de Droit canonique dès le 1^{er} semestre.
 - soit durant le 1^{er} semestre, d'octobre à février : 15h minimum par semaine, ce qui permet de pouvoir suivre les cours à la Faculté de Droit canonique à partir du 2nd semestre.
- 3- Si le diplôme de français est d'un autre type que ceux mentionnés aux paragraphes 1 et 2 : sa validité sera examinée par l'I.L.C.F.

② Etre détenteur d'un visa d'études en règle

Un visa d'étude est obligatoire pour toute inscription comme étudiant. L'absence de visa peut entraîner le report de l'inscription d'un semestre, voire d'une année.

Avant de se rendre en France :

- demander une attestation de pré-inscription avant le 12 juillet auprès du secrétariat de la Faculté de Droit canonique, en adressant **le dossier de candidature** (voir p. 41).
- obtenir des Autorités Consulaires Françaises un visa d'études.

Sont dispensés de ce visa, mais cependant soumis à la carte de séjour : les ressortissants de l'Islande et de la Suisse.

En arrivant en France, l'étudiant doit être en France **le 11 septembre** au plus tard afin de régler les démarches administratives afférentes à son inscription.

A son arrivée à l'Institut Catholique de Paris, l'étudiant doit :

- rencontrer le Directeur du 2^{ème} ou du 3^{ème} cycle de la Faculté de Droit canonique pour obtenir le contrat d'étude ou l'inscription à l'examen de français ;
- se présenter au Secrétariat Universitaire de l'Institut Catholique de Paris pour l'inscription administrative avec le devis d'inscription délivrée par la Faculté de Droit canonique, et régler l'intégralité des droits d'inscription s'il s'agit d'une première inscription à l'I.C.P. (le fractionnement ne sera possible qu'à partir de la deuxième inscription) ;
- s'il réside à Paris et en Ile-de-France, se présenter au service « titres de séjours » de l'I.C.P., situé au sein de la Délégation aux Affaires internationales.

¹ La brochure de l'I.L.C.F. est à votre disposition sur le : www.icp.fr/ilcf - I.L.C.F. 21 rue d'Assas, 75006 PARIS, 33 (0)1 44 39 52 68

C. Une inscription comme auditeur

- Un « auditeur validant » suit un petit nombre de cours et règle un montant lié au nombre d'heures suivies. Il doit valider chaque cours suivi. Son inscription est soumise à un rendez-vous avec le Directeur du 2^{ème} cycle
- Un « auditeur » suit un petit nombre de cours et règle un montant lié au nombre d'heures suivies. Il ne valide aucune matière et ne peut donc prétendre à l'obtention d'un diplôme. L'auditeur s'adresse au secrétariat de la Faculté pour procéder à son inscription.

Un auditeur validant ou un auditeur peut prendre une carte de la bibliothèque universitaire de Fels en même temps qu'il règle son inscription.

2. Autres démarches

A. Bourses

Les demandes de bourses d'études doivent se faire plusieurs mois à l'avance, auprès du service culturel de l'Ambassade de France du pays d'origine.

Pour plus de renseignements :

<https://www.icp.fr/vie-du-campus/gestion-du-quotidien/bourses/bourses-2543.kjsp?RH=VF>

B. Abandon d'études

Si l'étudiant prévoit de mettre fin prématurément à son contrat d'études, il doit prendre rendez-vous avec le Doyen. Si pour des motifs légitimes, il en est empêché, il doit lui signifier cette intention d'abandon par lettre manuscrite. Pour les étudiants qui sont clerc, membre d'un institut religieux, d'une société de vie apostolique, ou pour les laïcs qui ont été envoyés par une institution ecclésiale, cette démarche ne pourra être prise en compte que si leur Supérieur hiérarchique adresse lui-même une lettre au Doyen par laquelle il déclare avoir autorisé cet abandon d'études.

Par la suite, l'étudiant concerné devra adresser une lettre en recommandé au : Secrétariat Universitaire - 21 rue d'Assas 75270 PARIS Cedex 06.

Cette lettre doit comporter :

- les coordonnées précises de l'intéressé(e), la date du jour, le numéro d'étudiant, la date de naissance, l'adresse exacte pour toute correspondance, la date précise d'arrêt des cours, les motifs de l'abandon ;
- Le(s) justificatif(s) de l'abandon : certificat médical, attestation d'inscription dans un autre établissement, certificat de travail, lettre de rappel d'un supérieur (pour les religieux, religieuses, prêtres, etc...), toute autre pièce expliquant la décision d'annulation ;
- Les différents documents remis lors de l'inscription : carte d'étudiant/bibliothèque, certificats de scolarité, reçu des sommes versées, double du dossier de prélèvement automatique ;
- Un relevé d'identité bancaire pour un éventuel remboursement.

Attention : Seule la date de réception par le Secrétariat Universitaire est prise en compte (cachet du courrier postal faisant foi).

C. Conditions d'annulation

Si une demande d'annulation d'inscription est déposée avant le début des cours du 1^{er} semestre :

- retenue d'un forfait de 400 € pour frais de dossier.
- Pour toute inscription dont les frais de scolarité sont inférieurs à 400 €, retenue de 25% du montant des sommes réglées.

Si le désistement est déposé après le début des cours :

- Aucun remboursement des sommes versées.

Annulation des prélèvements restants à faire après la date d'abandon.

V. INDEX DES ENSEIGNANTS CITES

BERMON Pascale.....	16, 17, 22, 23	HAUGUEL Charles-Eric.....	11
BURGUN Cédric.....	11, 16, 18, 19	JACQUEMIN Albert ...	11, 16, 17, 20, 21, 28
CHAVEL Frédéric.....	11	KAPTIJN Astrid.....	11, 17, 21
DANTO Ludovic.....	9, 11, 16, 17, 18, 21	PAPONAUD Christian	11, 17, 21
DUCROS François-Régis.....	11, 16, 20	PETIT Emmanuel	12, 16, 17, 19, 22
ECHAPPÉ Olivier	11, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 29	ROMANINI Emanuele	16, 17, 22, 23
GONÇALVES Bruno	9, 11, 16, 17, 19, 21, 22	TALAZAC-LAURENT Annie.....	12, 16, 20
GREINER Philippe.....	9, 11, 29	TAWIL Emmanuel	12, 29
		VALICOURT (de) Emmanuel...	4, 12, 17, 20